

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Madame Sophie GILLOT, 1^{ère} adjointe.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT (arrivée à 19 heures 15), Monsieur Frédéric DUBOIS, Monsieur Sébastien FOULONNEAU (arrivée à 20 heures 05), Madame Jennifer GODIN (arrivée à 19 heures 30), Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS (arrivée à 19 heures 25), Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur le Maire, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN ayant donné pouvoir à Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Thierry MARQUIS ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING et Madame Louise MOREAU

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Madame Christelle ESNAULT, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Frédéric DUBOIS

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....23

Votants25

DCM n°060/2023 - 7.1.2**Budget lotissement communal Le Champ du Puits -
adoption du Compte Financier Unique 2022**

Rapporteur : Madame GILLOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31,

Considérant la candidature de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE à la « vague 2 » de l'expérimentation du Compte Financier Unique,

Considérant la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique entre l'État et la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, signée le 09 décembre 2021,

Vu la délibération du conseil municipal numéro 054/2022 en date du 29 mars 2022 approuvant le budget primitif 2022 du lotissement communal Le Champ du Puits,

Considérant le Compte Financier Unique 2022 dressé conjointement entre l'ordonnateur et le comptable public,

Considérant la présentation en conseil municipal privé le 31 janvier 2023 du résultat de l'exercice 2022 du budget lotissement communal Le Champ du Puits,

Considérant le rapport détaillé envoyé aux élus par courriel le 22 mars 2023,

Il est présenté à l'assemblée le Compte Financier Unique 2022 du budget lotissement communal Le Champ du Puits.

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts	470 268,51 euros	470 268,51 euros
Crédits consommés	154 637,05 euros	62 825,31 euros
Solde d'exécution 2021 reporté	308 078,00 euros	-

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2022 : - **399 889,74 euros**

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts	551 179,02 euros	551 179,02 euros
Crédits consommés	33 706,50 euros	138 170,51 euros
Solde d'exécution 2021 reporté	138 170,51 euros	-

Résultat de clôture de la section d'investissement 2022 : - **33 706,50 euros**

Monsieur LÉPICIER s'interroge sur le devenir de ce budget après la vente de tous les lots. Il est répondu que les résultats de clôture de chaque section seront intégrés au budget principal et que ce budget sera clos. Il est ajouté que les budgets annexes portant sur des lotissements communaux avec une deuxième tranche à viabiliser et à commercialiser ne seront clos qu'après le paiement de l'ensemble des travaux de viabilisation et la vente de tous les lots sur les deux tranches.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCLARE** que le Compte Financier Unique 2022 du budget lotissement communal Le Champ du Puits établit une parité des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public ;
- **ARRÊTE** le Compte Financier Unique 2022 du budget lotissement communal Le Champ du Puits comme proposé ci-dessus ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits non consommés annulés.

Délibération publiée le 11 avril 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Frédéric DUBOIS**



Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
ID : 044-200078079-20230328-DCM060_2023-DE